

## **H2O INVEST**

Société d'investissement à capital variable de droit français sous forme de SAS  
au capital social initial de 9 163 641,46 euros  
Siège social : Immeuble Eléments  
43 avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris  
532 900 081 RCS Paris

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2020**

#### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture des rapports du Président et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels, quitus au Président ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### **PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS**

##### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Président et le rapport du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire constate que l'actif net, qui était de 691 978 933,23 euros le 28 juin 2019 divisé en :

- 1 843 940,7239 actions « I C EUR », 1 009 353,8224 actions « H I C GBP\*\* », 8 893,1515 actions « N C EUR » et 20143,1107 actions « R C EUR », 78 735,1005 actions « H I C USD\*\* » et 47 966,6485 actions « H I C CHF\*\* », 1 295 022,8530 actions « H-SI CHF\*\* », 2 449 667,5469 actions « SI C », 53 302,8023 « SR C », 3 372 actions « H-CHF SR\*\* », 1 action « HUSD SR\*\* », du compartiment « H2O LARGO » représentant un actif de 690 681 044,75 euros ;
- 3 845 actions « IC EUR\*\* » et 2 009,0007 actions « RC EUR\*\* », 0,0001 action « NC\*\* », du compartiment « H2O ADAGIO FEEDER\* », représentant un actif de 586 000,22 euros ;
- 4 000 actions « IC EUR\*\* » du compartiment « H2O EUROSovereign\* », représentant un actif de 403 165,85 euros ;
- 3 000 actions « IC EUR\*\* » et 1 action « RC EUR\*\* » du compartiment « H2O EUROPEA\* », représentant un actif de 308 722,41 euros.

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

s'élevait à 733 256 154,31 euros le 30 juin 2020 divisé en :

- 1 068 907,6513 actions « I C EUR », 995 779,8224 actions « H I C GBP\*\* », 45 835,6424 actions « N C EUR », 19 172,4719 actions « R C EUR », 9 014,0183 actions « H I C USD\*\* », 2 450 actions « H I C CHF\*\* », 544 actions « SI C EUR », 704 701,4326 actions « SR C »,

7 422,4289 actions « H CHF SR\*\* », 1 action « HUSD SR\*\* » et 4 180 actions « H-SI C CHF\*\* » du compartiment « H2O LARGO », représentant un actif de 300 820 615,67 euros ;

- 1 460,7419 actions « IC EUR\*\* », 1 000,0007 actions « RC EUR\*\* » et 0,0001 action « NC EUR\*\* » et 5 500 actions « ID\*\* », du compartiment « H2O ADAGIO FEEDER\* », représentant un actif de 745 609,41 euros ;
- 929 981,6691 actions « IC EUR\*\* » et 250 750 actions « SI C EUR\*\* » du compartiment « H2O EUROSOVEREIGN\* », représentant un actif de 134 779 718,44 euros ;
- 3 279,9372 actions « IC EUR\*\* » et 2 893,0162 actions « RC EUR\*\* » et 215 700 actions « SI C\*\* » du compartiment « H2O EUROPEA\* », représentant un actif de 20 338 302,69 euros.
- 49 000 actions « IC EUR\*\* », 2 369 737 actions « SI C EUR\*\* » et 1 000 actions « NC EUR\*\* » du compartiment « H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS\* », représentant un actif de 244 963 893,77 euros.
- 300 000 actions « IC EUR\*\* » du compartiment « H2O GLOBAL CONVERTIBLES\* », représentant un actif de 31 608 014,33 euros.

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion pour cet exercice.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élèvent à 1 685 116,78 euros pour le compartiment « H2O LARGO », décide conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

#### **Actions « H I C GBP\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 910 256,92 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors de des deux exercices précédents.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « I C EUR »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 804 049,22 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

#### **Actions « N C EUR »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 24 411,66 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors de des deux exercices précédents.

#### **Actions « R C EUR »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 7 498,27 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées des deux exercices précédents.

#### **Actions « H I C USD\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 287 635,75 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées des deux exercices précédents.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « H I C CHF\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 1 892,14 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées au titre de l'exercice précédent.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « SR C » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 215 411,25 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ce solde au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents.

#### **Actions « SI C EUR » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 778,14 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées au titre de l'exercice précédent.

**Actions « H-CHF SR\*\* » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 3 659,72 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées au titre de l'exercice précédent.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

**Actions « H-SI C CHF\*\* » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 4 793,84 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées au titre de l'exercice précédent.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

**Actions « HUSD SR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 1,37 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice pour cette catégorie d'action.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 présentent un solde négatif de 9 812,27 euros, pour le compartiment « H2O ADAGIO FEEDER\* », décide conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

**Actions « IC EUR\*\*»**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 1 823,50 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « RC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 1 151,81 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ce solde au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « NC EUR\*\* »**

Il est constaté qu'il n'y a pas de sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable pour cette catégorie d'action.

*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « ID EUR\*\*»**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 12 787,58 euros.

Il est proposé les affectations suivantes :

-	aux actionnaires au titre des dividendes	12 760 euros
-	report à nouveau	27,58 euros
-	<b>Total</b>	<b>12 787,58 euros</b>

Il est proposé de fixer le dividende net unitaire de l'exercice à 2,32 euros

Ce dividende qui ne donne pas lieu à crédit d'impôt se décompose comme suit :

Dividende net	Revenus d'obligations françaises	Revenus d'obligations européennes	Revenus de titres de créances négociables européens
2,32 €	0,08€	1,50€	0,01€

Selon la législation en vigueur, le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client au lieu de situation de sa résidence fiscale.

Pour les actionnaires, personnes physiques, résidents fiscaux français, ces revenus sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12.8% en application des dispositions prévues à l'article 125 A III bis du Code Général des Impôts, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. En effet, ces revenus sont soumis in fine, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le revenu brut au taux forfaitaire de 12,8 %, soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif (article 200 A du Code général des impôts). Les revenus sont par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Conformément à la décision prise par le Président, le dividende égal à 12 760 euros soit un dividende net par action de 2,32 euros a été détaché le 21 août 2020 et mis en paiement le 24 août 2020. Cette distribution a eu lieu sous forme d'acompte sur dividende.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice pour cette catégorie d'action.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élèvent à 423 822,71 euros., pour le compartiment « H2O EUROSOVEREIGN\*», décide conformément aux dispositions statutaires, l'affectation suivante :

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « I C EUR\*\* » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 422 963,28 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « SI C EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 859,43 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice pour cette catégorie d'action.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 présentent un solde négatif de 156 487,58 euros, pour le compartiment « H2O EUROPEA\* », décide conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « IC EUR\*\* » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 3 029,32 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ce solde au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « RC EUR\*\* » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de à 6 119,76 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ce solde au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes au résultat ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « SI C EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de à 147 338,50 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ce solde au compte de capital.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 présentent un solde négatif de 174 678,70 euros, pour le compartiment « H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS\* », décide conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « IC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 8 302,70 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ce solde au compte de capital.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « SI/C EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 166 132,73 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ce solde au compte de capital.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « NC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 243,27 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ce solde au compte de capital.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020 présentent un solde négatif de 52 715,35 euros, pour le compartiment « H2O GLOBAL CONVERTIBLES\* », décide conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « IC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat présentent un solde négatif de 52 715,35 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ce solde au compte de capital.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes à affecter au titre de quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 10 822 475,90 euros pour le compartiment « H2O LARGO » décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

#### **Actions « H I C GBP\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 3 397 925,56 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer ce solde au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « I C EUR »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 3 236 685,68 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

#### **Actions « N C EUR »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 136 272,42 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents.

#### **Actions « R C EUR »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 56 948,84 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents.

#### **Actions « H I C USD\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de -1 665 286,99 euros.



L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « H I C CHF\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 46 250,82 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « S I C EUR » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 1 615,83 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

#### **Actions « S R C » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 2 068 360,68 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

#### **Actions « H-CHF S R \*\* » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 139 869,15 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « H U S D S R \*\* » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 5 459,42 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter ce solde au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

**Actions « H-SI C CHF\*\* » :**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 78 719,35 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

**DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes à affecter au titre de quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 22 461,27 euros pour le compartiment « H2O ADAGIO FEEDER\* » décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

**Actions « IC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 12 864,65 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

**Actions « RC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 8 749,62 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été intégralement capitalisées lors des deux exercices précédents.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

**Actions « NC EUR\*\* »**

Il est constaté qu'il n'y a pas de sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

**Actions « ID EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 847 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes à affecter au titre de quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 2 512 600,77 euros pour le compartiment « H2O EUROPEA\* » décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « IC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de 34 206,81 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice, pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « RC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de à 29 619,29 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice, pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « SI C EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable présentent un solde négatif de à 2 448 774,67 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice, pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes à affecter au titre de quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 12 192 572,08 euros pour le compartiment « H2O EUROSOVEREIGN\* » décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

#### **Actions « IC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 10 795 120,72 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice, pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « SI C EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 1 397 451,36 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice, pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes à affecter au titre de quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 953 815,07 euros pour le compartiment « H2O EUROSOVEREIGN 3-5 YEARS\* » décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes

*\* Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « IC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 20 282,16 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice, pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « SI C EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 974 511,07 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice, pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « NC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 413,84 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice, pour cette catégorie d'action.

*\*\* Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

## **QUATORZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes à affecter au titre de quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 320 339,56 euros pour le compartiment « H2O GLOBAL CONVERTIBLES\* » décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes

*\*Ce compartiment ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

### **Actions « IC EUR\*\* »**

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes présentent un solde négatif de 320 339,56 euros.

Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice, pour cette catégorie d'action.

*\*\*Cette action ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique*

## **QUINZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

*Le prospectus mis à jour, les documents d'information clé pour l'investisseur en français et en néerlandais, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV ainsi que du service financier belge CACEIS Belgium S.A. avenue du port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique*

*La valeur nette d'inventaire est publiée dans l'Echo et De Tijd.*

*Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.*

\*\*\*

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION**

**IMPORTANT** : Avant d'exercer votre choix entre les trois possibilités 1 2 3 offertes, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso.

SICAV H20 INVEST  
Siège social : 43 Avenue Pierre Mendès France - 75013  
PARIS  
RCS PARIS 532 900 081

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 29 OCTOBRE 2020**

**CADRE RESERVE**

(\*) **Compartment H20 LARGO**  
FR0013282712 ; FR0013282720;  
FR0013282738 ; FR0013282746 ; FR0013393261

<b>1</b>	<p><b>JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT et l'autorise à voter en mon nom.</b></p> <p>Dater et signer en bas sans remplir ni 2 ni 3</p>
----------	--

**Identifiant**

**Nombre d'actions**  Nominatif VS  VD  
 Porteur

**Nombre de voix**

<b>2</b>	<p><b>VOTE PAR CORRESPONDANCE</b></p>
----------	---------------------------------------

Choisissez 1 ou 2 ou 3. Si vous choisissez 2 ou 3 vous devez noircir comme ceci ■ la case correspondante

<b>3</b>	<p><b>POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE</b></p>
----------	---

<b>Le vote OUI</b> à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci ■ l'une des cases « Non » (N) ou « Abstention » (A).					Sur les projets de résolution non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci ■ la case correspondante à mon choix.				
A.G ORDINAIRE					A.G. EXTRAORDINAIRE				
1	2	3	4	5					
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A					
6	7	8	9	10					
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A					
11	12	13	14	15					
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A					

Je donne pouvoir cf. au verso renvoi (3) à :

M.

pour me représenter à (aux) Assemblée(s) mentionnée(s) ci-dessus.

Nom, Prénom, Adresse Cf. au verso renvoi (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante

Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom.

Je m'abstiens

Je donne procuration cf. au verso renvoi (2) à M. pour voter en mon nom.

**Pour être prise en considération, toute formule doit être retournée DEUX JOURS avant l'AG à CACEIS BANK / Opérations – Valeurs mobilières**  
**14 rue Rouget de l'Isle 92862 ISSY LES MOULINEAUX**  
**Ou auprès du service financier : financier belge CACEIS Belgium S.A. avenue du port 86C b320, B-1000 Bruxelles, à l'attention du département légal**  
**5 Jours avant l'AG**

Date et signature

## UTILISATION DU DOCUMENT

**Important** : A défaut d'assister personnellement aux Assemblées, l'actionnaire peut retourner ce formulaire 'en utilisant l'une des trois possibilités suivantes :

- 1 donner pouvoir au Président (dater et signer au recto sans remplir ni  ni )
- 2 voter par correspondance (cocher la case précédant le n° )
- 3 donner pouvoir à son conjoint, son partenaire de PACS ou un autre actionnaire (cocher la case précédant le n° )

### QUELLE QUE SOIT LA FORMULE RETENUE

la signature de l'actionnaire est indispensable

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse ; si ces indications figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier. Il doit dans tous les cas compléter et signer la case « date et signature ».

Pour les Personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : administrateur légal, tuteur, etc.) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

**Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. R.225-77 al.3 du code de commerce).**

« En application de l'article L. 27 de la loi du 06/01/1978, les informations qui vous sont demandées sont indispensables au traitement ».

### POUVOIR AU PRÉSIDENT OU

### POUVOIR A UN AUTRE ACTIONNAIRE OU AU CONJOINT OU AU PARTENAIRE DE PACS

(2) Article L 225-106 du code de commerce : « Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ».

Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. Avant chaque réunion de l'Assemblée générale des actionnaires, le Président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du présent article. **Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L 225-23 ou de l'article L 225-71, l'Assemblée générale ordinaire doit nommer au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des Conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.** Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L 225-23 ou de l'Article L 225.71. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant ».

### VOTE PAR CORRESPONDANCE

(3) Article L 225-107 du code de commerce : « Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés ».

II. Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. ».

Si vous désirez voter par correspondance vous devez obligatoirement cocher la case précédant le n°  au recto.

Dans ce cas, il vous est demandé :

- Pour les projets de résolution proposés ou agréés par le Conseil d'Administration :
  - soit de voter « oui » pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case
  - soit de voter « non » ou de voter « abstenir » ce qui équivaut, selon la réglementation, à voter « non » sur certaines résolutions (ou sur toutes les résolutions) en noircissant les cases correspondantes.
- Pour les projets de résolution non agréés par le Conseil d'Administration :
  - de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondant à votre choix.

*Le prospectus mis à jour, les documents d'information clé pour l'investisseur en français et en néerlandais, les statuts ainsi que les derniers rapports périodiques en anglais sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV ainsi que du service financier belge CACEIS Belgium S.A. avenue du port 86C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique  
La valeur nette d'inventaire est publiée dans l'Echo et De Tijd.  
Les documents d'informations clés pour l'investisseur doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.*

<sup>1</sup> Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint au présent formulaire de vote.